



Vendredi 29 mai 2015

## **OBJET : Transports scolaires - Inscriptions – COMMUNIQUE**

Madame, Monsieur,

Les demandes d'abonnement pour les transports scolaires des élèves demi-pensionnaires et autres usagers sont à faire dès à présent. Vous trouverez ci-dessous un communiqué du service des Transports du Conseil Départemental, destiné à en informer les familles.

Merci d'avance de le porter à la connaissance de vos lecteurs ou auditeurs, si possible à plusieurs reprises dans les prochaines semaines.

Cordialement,

# **COMMUNIQUE**

## **TRANSPORTS RENTREE 2015-2016**

Le Département est organisateur des circuits de transport concernant les élèves (écoles, collèges, lycées) mais aussi les autres usagers, salariés ou non, qui ont un besoin régulier d'utiliser le transport collectif. Si les scolaires, selon leur lieu d'habitation et l'établissement qu'ils fréquentent, sont nombreux à emprunter les lignes régulières du réseau TransCreuse, ces lignes restent bien évidemment ouvertes à tous les autres usagers pendant la période d'activité scolaire.

La campagne d'abonnement vient d'être lancée en vue de l'année 2015-2016 (année d'abonnement calquée sur le calendrier scolaire). On peut se procurer ces dossiers de deux façons : ► Retrait auprès de la Direction des Transports du Conseil Départemental de la Creuse - 14, avenue Pierre Leroux - BP17 - 23001 GUERET Cedex ;

**les demandes sont à effectuer avant le 20 juin 2015**

► Téléchargement du dossier d'inscription sur le site du Conseil Départemental [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr), rubrique Au quotidien – Infos transports

Dans l'un comme dans l'autre cas, **les dossiers d'inscription devront parvenir à la Direction des Transports au plus tard le 6 juillet 2015**. A noter que les élèves ou usagers déjà inscrits pour l'année 2014-2015 recevront un dossier pré-imprimé à leur domicile.

**Pièces à fournir :**

- ▶ Pour une première inscription : 2 photos d'identité récentes (mentionner nom et prénom au dos), 1 photocopie de la carte d'identité ou de la page utile du livret de famille, 1 photocopie de la carte d'identité du débiteur, 1 copie d'un justificatif de domicile de la famille, 1 fiche de prélèvement automatique complétée et signée
- ▶ Pour un renouvellement : 2 photos d'identité récentes (mentionner nom et prénom au dos)
- ▶ En cas de déménagement : 1 copie d'un justificatif du nouveau domicile

**Tarifs :**

- ▶ 45€ par trimestre (135€ l'année) pour les élèves allant de droit dans leur établissement de rattachement
- ▶ 60€ par trimestre (180€ l'année) pour les étudiants, élèves en garde alternée, externes,
- ▶ 30€ par trimestre (90€ l'année) pour les élèves internes
- ▶ 80€ par trimestre (240€ l'année) pour les salariés domicile-travail
- ▶ Gratuit pour : élève ou étudiant handicapé, demandeur d'emploi, troisième enfant (si la fratrie est déjà inscrite)